FONDATION FOCH

LE MAGAZINE DES DONATEURS



DOSSIER SPÉCIAL GÉNÉROSITÉ

INSCRIVEZ VOTRE NOM DANS L'HISTOIRE DE L'HÔPITAL FOCH

FONDATION-HOPITAL FOCH

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers amis de la Fondation

Peut-être découvrirez-vous, à travers ce magazine, l'Histoire de la Fondation Foch, dont la création repose en grande partie sur la générosité de ses fondateurs et, surtout, de ses fondatrices. Fidèles à ces pionniers mus par le désir d'offrir aux citoyens de l'ouest parisien une médecine moderne accessible à tous, sans distinction de revenu, notre Fondation poursuit cette mission originelle en agissant aux côtés et en faveur de l'Hôpital Foch, de son personnel et de ses patients. Cette ambition, nous la devons à votre générosité.

Nous avons souhaité illustrer, dans ce numéro, ce que les dons et les legs ont rendu possible et concret au cours des huit dernières années. Plus de 35 millions d'euros de dons, de legs et de mécénat ont ainsi pu être consacrés aux projets prioritaires et stratégiques de l'Hôpital Foch : équipements de dernière génération, programmes de recherche et de formation, grand programme de rénovation des espaces d'attente et de soins, des urgences à l'hôpital de jour de cancérologie, et les premiers investissements préparant l'Hôpital Foch de demain. L'illustration la plus emblématique est la reprise, en partie grâce aux dons et legs, par l'Hôpital Foch de l'Institut Montsouris, qui se complète d'une alliance avec l'Institut Curie pour fluidifier les parcours en cancérologie et donner un accès fluide aux compétences médicales de ces trois établissements.

Derrière ces réalisations, il y a des femmes et des hommes qui, comme vous, ont choisi de s'engager. Je pense en particulier à celles et ceux qui ont fait le choix d'un legs à la Fondation Foch. Leur démarche prolonge un engagement au-delà d'eux-mêmes et donne à une cause qui leur est chère les moyens d'agir pour les générations futures.

Que vous soyez donateur de longue date, testateur ou que vous découvriez aujourd'hui notre action, j'espère que ce magazine vous permettra de mesurer ce que votre générosité rend possible, et combien elle nous est précieuse.



Jean-Louis Bühl
Président de la Fondation-Hôpital Foch

Directrice de publication :
Valentine Laurent

Graphisme :
Tonia El Houeiss

Crédits photographiques :
Fondation-Hôpital Foch
Huguette & Prosper
Adobe Stock

Impression : 7 000 ex.

Fondation Foch
Pavillon Balsan
40, rue Worth
92150 Suresnes
www.fondation-foch.org

LA FONDATION-HÔPITAL FOCH

UNE HISTOIRE NÉE DE LA PHILANTHROPIE

Vous patientez peut-être aujourd'hui dans une salle d'attente de l'Hôpital Foch. Ou vous recevez ce magazine parce que vous soutenez la Fondation. Dans les deux cas, vous prenez part à une histoire commencée il y a près d'un siècle : celle d'un hôpital né de la générosité.



L'intuition d'un petit groupe de citoyens

En 1926, deux hommes partagent une conviction forte et humaniste : la médecine moderne doit être accessible à ceux qui ne sont ni assez pauvres pour l'assistance publique, ni assez riches pour les cliniques privées. Le sénateur Justin Godart et l'Américain Bernard Flursheim, chargé après la Première Guerre mondiale de réorganiser la Croix-Rouge américaine en Europe, imaginent un hôpital moderne en région parisienne, inspiré des grands établissements américains. Rien ne les y obligeait. C'est cette générosité, libre et déterminée, qui est à l'origine de tout.

Leur projet aboutit en 1929 avec la création de la Fondation franco-américaine du Mont-Valérien, reconnue d'utilité publique la même année.
À la mort du Maréchal Foch, en mars 1929, son épouse accepte que son nom soit associé à l'institution : la fondation devient la « Fondation Maréchal Foch ». Sur la première pierre de l'Hôpital, posée en 1931, une phrase du Maréchal résume l'esprit du lieu, et continue de nous engager.

> *« Nous avons à poursuivre le bien sur la Terre même après en être partis, par des institutions qui nous y représentent. »*
>
> **Maréchal Ferdinand Foch, phrase gravée sur la première pierre de l'Hôpital**



Un Hôpital qui prend racine à Suresnes

Le terrain retenu se situe à Suresnes. Il appartenait à la famille du couturier Charles Frederick Worth, ancien habilleur de l'impératrice Eugénie. Le fils de celui-ci y avait fait construire, en 1892, un pavillon néo-normand aujourd'hui appelé « Pavillon Balsan », en hommage à Consuelo Vanderbilt. Ce pavillon abrite toujours le siège de la Fondation, comme un lien tangible entre les origines de l'hôpital et sa vie d'aujourd'hui.

À partir de 1932 s'élève, sur les plans de l'architecte Édouard Fouqué, un établissement de 350 chambres. Il est inauguré le 25 octobre 1936, en présence du président de la République Albert Lebrun, avant d'ouvrir ses portes aux premiers patients en 1937.

À son ouverture, l'Hôpital Foch est l'un des plus modernes de France : confort, innovations techniques, école d'infirmières, tout y traduit une vision nouvelle du soin, née de la seule volonté de quelques uns de faire mieux pour tous.

Malgré les réquisitions de la Seconde Guerre mondiale, la Fondation retrouve son indépendance dès l'après-guerre et poursuit sa mission.

Au commencement de l'Hôpital, deux femmes généreuses et engagées

Winnaretta Singer, princesse de Polignac, héritière des machines à coudre Singer, et Consuelo Vanderbilt jouent un rôle décisif dans la collecte des fonds nécessaires à la construction de l'Hôpital. Elles s'appuient sur le Comité des Dames, un groupe de femmes philanthropes, et mobilisent leurs réseaux jusqu'au bureau du président de la République. Sans elles, l'hôpital n'aurait peut-être jamais vu le jour. Leur conviction reste la nôtre : **la fortune trouve son sens dans le service du bien commun.**



Consuelo Balsan



Winnaretta Singer



Une fidélité qui traverse le siècle

En 1996, à l'initiative conjointe de la Fondation, du Conseil général des Hauts-de-Seine et de la Ville de Suresnes, naît l'Association Hôpital Foch. Ce modèle original, à la croisée du secteur privé non lucratif et du service public, structure toujours la gestion de l'hôpital aujourd'hui.

La Fondation poursuit fidèlement la vision de ses fondateurs : soutenir un hôpital d'excellence, ouvert à tous, attentif aux évolutions de la médecine. Près d'un siècle plus tard, c'est toujours la même conviction qui nous anime, et c'est elle que chaque don, chaque legs, permet de faire vivre un peu plus chaque année.



Le legs fondateur de la Princesse de Polignac

Winnaretta Singer, épouse du prince Edmond de Polignac, fut l'une des grandes mécènes des arts et des œuvres sociales de son temps. Par son legs, reçu après sa mort en 1943, elle contribue de manière décisive au développement de l'Hôpital Foch.

En 1947, son héritage permet la construction d'un nouveau bâtiment comprenant dix chambres destinées à accueillir gratuitement des patients démunis. Un geste que les testateurs d'aujourd'hui continuent d'écrire, en décidant de nous faire confiance en nous transmettant tout ou partie de leurs biens.

Dossier spécial Transmission

VOTRE HÉRITAGE AU SERVICE DE LA MÉDECINE

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation Foch est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie. Toute transmission en sa faveur est totalement exonérée de droits de succession : c'est l'intégralité de votre legs, donation ou assurance-vie qui est ainsi utilisée au service des missions de la Fondation Foch.



Peut-on léguer en présence d'enfants ou d'un conjoint ?

Il est tout à fait possible de léguer en présence d'héritiers. Le montant du legs ne pourra toutefois pas excéder la quotité disponible, c'est-à-dire la part de votre patrimoine qui n'est pas réservée à des héritiers déterminés par la loi, et dont vous pouvez disposer librement. Vos proches conservent ainsi pleinement les droits que la loi leur garantit.

Quels types de biens peuvent être légués ?

La Fondation Foch est habilitée à recevoir sous forme de legs tous types de biens : biens immobiliers, patrimoine financier, bijoux, œuvres d'art, etc.

Un montant minimal est-il exigé ?

Il n'existe pas de montant minimum, chaque legs est précieux pour notre hôpital.

Comment procéder concrètement pour léguer à la Fondation Foch ?

La démarche passe par la rédaction d'un testament, le plus souvent avec l'aide d'un notaire, qui vous conseillera sur la forme la mieux adaptée à votre situation et à vos souhaits. N'hésitez pas à nous solliciter en amont, car nous pouvons vous accompagner dans votre réflexion, avant même que vous ne rencontriez votre notaire.

J'ai déjà rédigé un testament sans stipuler mon intention de léguer à la Fondation Foch : puis-je encore le modifier ?

Oui, il est possible de modifier votre testament à tout moment et d'y mentionner votre désir de léguer tout ou partie de vos biens à la Fondation Foch, que votre testament ait été déposé chez le notaire ou non.

Est-il possible de se rétracter ?

Vous avez bien évidemment la possibilité de revenir sur votre décision de léguer, à tout moment et sans avoir à vous justifier. Il conviendra alors de modifier votre testament dans le sens de vos nouvelles aspirations.

Dois-je nécessairement vous informer lorsque j'ai fait un legs ?

Il n'y a bien sûr aucune obligation de nous contacter. Votre notaire reste le professionnel le plus à même de vous accompagner dans votre projet de transmission. Mais en nous faisant part de votre décision, nous pourrons vous remercier de votre engagement à nos côtés, et mieux en connaître les raisons si vous souhaitez nous les partager. Vous pourrez également être régulièrement informé des actualités de l'hôpital et de ses projets, être invité à nos événements, et échanger à tout moment avec votre interlocutrice dédiée.



« Je connais l'Hôpital Foch depuis 1983, date de mon arrivée à Paris comme agent SNCF. Il existait des liens étroits entre l'hôpital et mon entreprise, et j'ai donc été naturellement dirigé vers des spécialistes de Foch. C'est ainsi que j'ai connu l'existence de la Fondation et que j'ai participé à ses actions en faisant des dons réguliers. Aujourd'hui à la retraite et n'ayant pas de descendance, j'ai voulu prolonger cette démarche en décidant de léguer l'ensemble de mes biens à la Fondation. Je suis très satisfait de cette décision, et ce geste ne m'empêchera pas de profiter de la vie le plus longtemps possible. »

M. Dominique P.

Transparence et rigueur pour une transmission en toute confiance

La Fondation est agréée par le Don en Confiance, un organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations qui font appel à la générosité du public. Cet agrément est renouvelé tous les trois ans, et la Fondation Foch est auditée régulièrement pour s'assurer que les dons et legs faits par ses bienfaiteurs sont bien employés. Ses comptes sont certifiés chaque année par un commissaire aux comptes et peuvent faire l'objet d'un contrôle par la Cour des comptes. Un notaire conseil valide les différents projets de legs et s'assure du bon déroulement de la succession.

Un contact dédié aux questions de transmission

« Faire un legs ou désigner la Fondation Hôpital Foch comme bénéficiaire d'une assurance-vie est une démarche très personnelle. Juriste de formation, je me suis spécialisée sur les sujets de transmission, legs et assurance-vie. J'accompagne les donateurs et testateurs de la Fondation, et me tiens à votre disposition pour répondre, en toute confidentialité, à vos questions. »



Valentine LAURENT,
Directrice libéralités et philanthropie
E-mail : **v.laurent@fondation-foch.org**
Ou Tel : **01 46 25 27 74**

NOS CONSEILS
POUR PRÉPARER ET RÉDIGER SON TESTAMENT



Organiser sa succession n'est pas une chose facile, elle est le fruit d'une profonde réflexion et doit vous permettre d'être serein et rassuré quant au devenir de vos biens après votre décès.

Une fois votre décision prise, vous pourrez rédiger votre testament qui designera les héritiers de vos biens et la part qui reviendra à chacun.

LE TESTAMENT OLOGRAPHE

Pour être valable, vous devez le rédiger de façon manuscrite et il doit comporter :

- Votre état civil
- La désignation précise du ou des biens légués
- La désignation précise du ou des bénéficiaires du legs
- La date de rédaction et votre signature

LE TESTAMENT AUTHENTIQUE

Ce testament est réalisé par et chez un notaire, garant de son authenticité, en présence d'un autre notaire ou de deux témoins. En pratique, vous dictez le contenu au notaire qui le retranscrit. Une fois terminé, une lecture du testament est faite devant vous et le second notaire ou les deux témoins puis toutes les personnes présentes signent le testament.

FAITES CONNAÎTRE VOS INTENTIONS

Une fois votre testament rédigé, **il est important de le faire enregistrer auprès de votre notaire au « fichier central des dispositions des dernières volontés ».** Les notaires ont pour obligation d'interroger ce fichier à l'ouverture d'une succession, afin de s'assurer qu'il n'existe aucune version postérieure au testament présenté.

QUELQUES EXEMPLES DE TESTAMENTS

JE SOUHAITE FAIRE UN LEGS UNIVERSEL À LA FONDATION FOCH

Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions antérieures.
Je soussigné M... né le.... demeurant à..., institue la Fondation Foch, sise au 40, rue Worth - Suresnes 92150, légataire universelle de tous mes biens, meubles.
Écrit de ma main à... le....

Signature

JE SOUHAITE FAIRE UN LEGS À TITRE UNIVERSEL À LA FONDATION FOCH

Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions antérieures.
Je soussigné M... né le... demeurant à..., institue la Fondation Foch, sise au 40, rue Worth - Suresnes 92150, légataire à titre universel de ma succession représentée par (en fonstion de votre volonté) :

- *La totalité de mon patrimoine immobilier*
- *La totalité de mon patrimoine mobilier*
- *X % de l'ensemble de mes biens meubles et immeubles*

Écrit de ma main à.... le....

Signature

JE SOUHAITE FAIRE UN LEGS À TITRE PARTICULIER À LA FONDATION FOCH

Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions antérieures.
Je soussigné M... né le... demeurant à..., institue la Fondation Foch, sise au 40, rue Worth – Suresnes 92150, légataire à titre particulier :

- *D'une somme d'argent : XX €*
- *De la pleine propriété de ma maison située à...*
- *De la nue-propriété de ma maison située à... l'usufruit revenant à mon neveux M. pour une durée de 3 ans (à modifier selon votre volonté)*

Écrit de ma main à... le...

Signature

SOUSCRIRE UNE ASSURANCE-VIE AU PROFIT DE LA FONDATION-HÔPITAL FOCH :

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



L'assurance-vie est un contrat d'épargne souscrit auprès d'un organisme financier (banque, compagnie d'assurance…), qui vous permet de valoriser un capital dans un cadre fiscal avantageux. Vous restez libre de l'utiliser à tout moment, partiellement ou totalement, en fonction de vos besoins.

Lors de votre décès, le capital restant sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s), sans entrer dans le calcul de votre succession. Vous avez ainsi la possibilité de valoriser certains bénéficiaires, sans toucher au patrimoine qui reviendra à vos éventuels héritiers directs.

Comment désigner la Fondation Foch bénéficiaire de son assurance-vie ?

Votre contrat d'assurance-vie contient une clause qui vous permet de désigner en toute liberté un ou plusieurs bénéficiaires de votre épargne. Vous pouvez à tout moment la compléter ou la modifier en vous adressant au gestionnaire de votre contrat.

Une fois votre décision prise, vous pouvez remplir la clause bénéficiaire du contrat en la libellant au nom de la Fondation Foch dont le siège est à Suresnes (92150), 40 rue Worth.

Vous pouvez informer la Fondation Foch en lui adressant une copie de votre contrat d'assurance-vie, mais ce n'est pas une obligation.

Quel montant peut-on transmettre avec une assurance-vie ?

Il n'y a pas de limite de montant. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Foch est totalement exonérée de droits de mutation et de succession. **L'intégralité de votre assurance-vie servira donc à financer les projets de l'Hôpital Foch.**

Puis-je modifier la clause bénéficiaire de mon assurance-vie ?

Oui, vous pouvez à tout moment décider de changer le ou les bénéficiaires de votre assurance-vie, notamment si vous vivez un changement de situation personnelle Pour modifier votre clause bénéficiaire, il vous suffit de prendre rendez-vous avec votre assureur ou conseiller bancaire ou bien de lui transmettre un courrier afin de procéder à la mise à jour.

VOTRE GÉNÉROSITÉ EN ACTION :
LES PROJETS NÉS GRÂCE AUX DONS ET LEGS

Un service d'urgences totalement repensé pour prendre en charge plus rapidement et dans des conditions optimales de confort les patients et leurs proches, un tout nouvel Hôpital de jour de cancérologie sécurisant et apaisant, des équipements que la médecine de pointe exige, mais que le budget d'un hôpital ne peut financer seul… **Rien de tout cela n'existerait sans nos donateurs et testateurs.**

En 8 ans, vos dons et legs ont permis à la Fondation-Hôpital Foch de reverser plus de :

35 MILLIONS D'EUROS

en faveur des projets prioritaires de l'Hôpital dont :

24 MILLIONS D'EUROS
pour des projets de soins, de recherche, d'équipement et de formation

ET

11 MILLIONS D'EUROS
pour accompagner les restructurations architecturales et développements stratégiques de l'Hôpital.

Derrière ces chiffres, des patients mieux accueillis, des soignants mieux équipés, une médecine qui avance. En voici cinq exemples, choisis parmi tant d'autres rendus possibles par la confiance de nos donateurs.

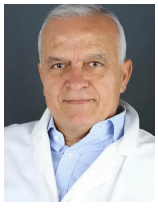
Voir l'invisible pour vaincre le cancer du poumon

Montant financé grâce aux dons : 400 500 €

Grâce à votre soutien, l'Hôpital Foch s'est doté d'un système de navigation qui permet aux chirurgiens d'atteindre des lésions jusque-là inaccessibles par voie endoscopique. Résultat : un diagnostic plus précoce, un traitement mieux ciblé et des chances de survie qui augmentent pour chaque patient concerné.



Pr Antoine Magnan
Chef du service de pneumologie



Pr Jean-Marc Ayoubi
Chef du service de gynécologie-obstétrique et médecine de la reproduction

Créer le 1er Institut en France dédié à la santé des femmes

Montant financé grâce aux dons : 1 450 000 €

En 2019, l'équipe du Pr Ayoubi réalisait la première transplantation utérine française, avant d'ouvrir en 2025, l'Institut de la Santé de la Femme et de la Fertilité. Deux étapes rendues possibles par votre générosité, qui offrent aujourd'hui à des femmes privées d'utérus la possibilité de porter et mettre au monde leur propre enfant et à toutes les femmes de bénéficier d'une prise en charge personnalisée et experte des problèmes de fertilité, des douleurs gynécologiques, de l'endométriose, de la ménopause et des cancers féminins.



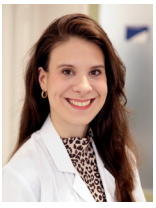
Dr Arturo Consoli
Chef de service de Neuroradiologie Interventionnelle

Gagner du temps dans la prise en charge des AVC

Montant financé grâce aux dons : 100 000 €

Le Dr Arturo Consoli mène un programme de recherche clinique consacré à la thrombectomie à distance grâce à la télé-robotique. L'objectif : permettre, à terme, à un médecin expert de guider à distance la réalisation d'une thrombectomie, afin de traiter certains patients victimes d'un AVC sans attendre leur transfert vers un centre spécialisé. Encore à l'étude et non disponible en routine, cette approche pourrait contribuer à réduire les délais de prise en charge et, ainsi, limiter les séquelles liées à l'AVC. Chaque minute compte en effet pour préserver les fonctions cérébrales et les chances de récupération des patients.

L'AVC est la première cause de décès chez la femme et la première cause de handicap acquis chez l'adulte.



Dr Léa Turpin
Chef de service de Médecine Nucléaire

Mieux détecter et traiter le cancer plus précocement

Montant financé grâce aux dons : 1 000 000 €

Le service de médecine nucléaire du Dr Léa Turpin développe de nouvelles approches associant intelligence artificielle et radiotraceurs innovants. Ces technologies visent à améliorer la détection et la caractérisation des lésions tumorales, notamment pour identifier plus précocement certaines métastases.

Cette évolution pourrait permettre d'adapter plus rapidement la stratégie thérapeutique de certains patients et d'envisager, lorsque cela est possible, des traitements ciblés et potentiellement mieux tolérés que la chimiothérapie conventionnelle.

Repenser l'Hôpital pour améliorer le confort des patients

Montant financé grâce aux dons : 4 120 000 €

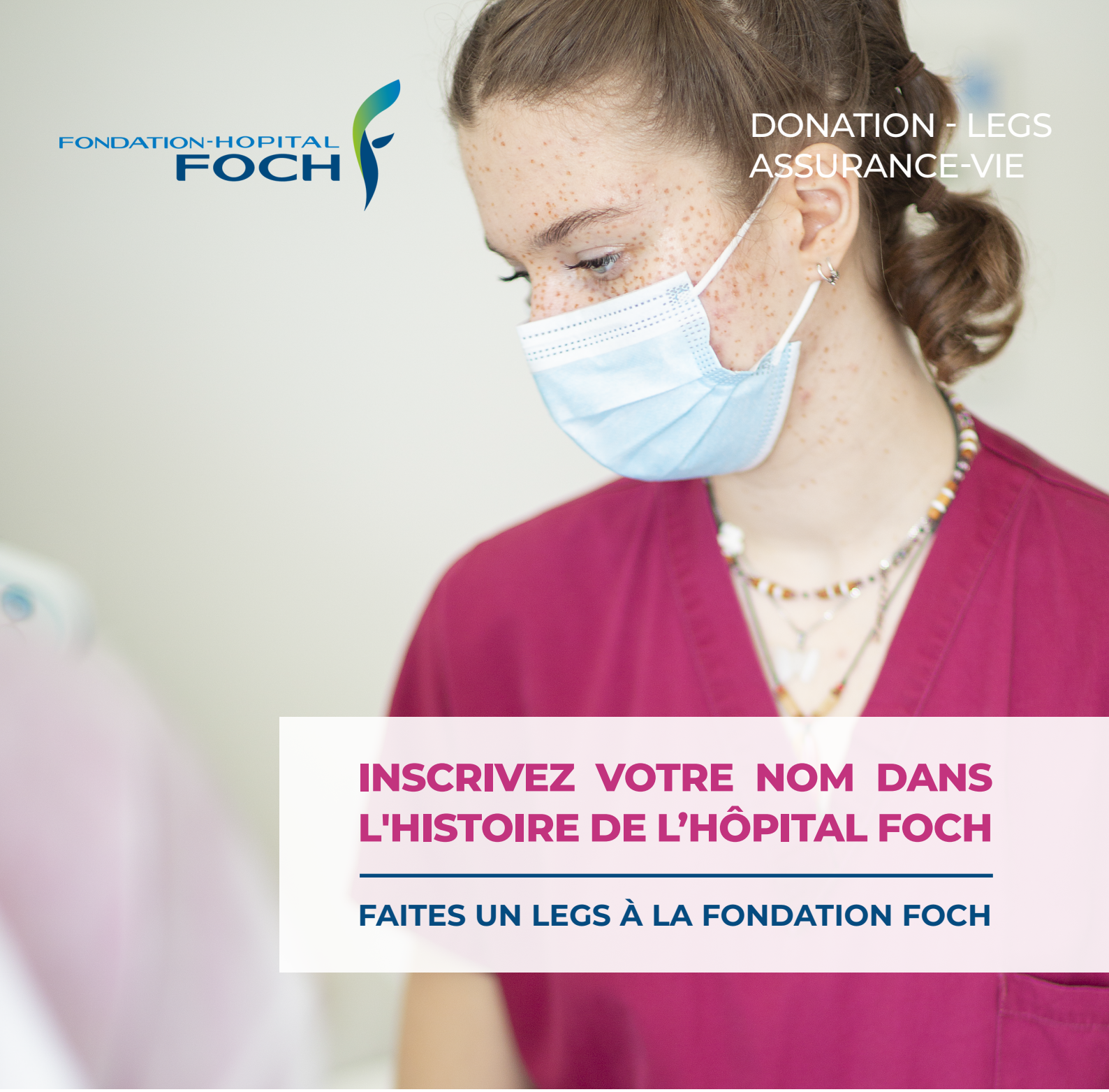
Votre soutien a contribué à repenser la chirurgie ambulatoire à l'Hôpital Foch. Sur un plateau de 34 places réunissant les activités d'endoscopie digestive, urologique et bronchique, 21 cocons de repos individuels ont remplacé les chambres traditionnelles.

Pensés pour préserver l'intimité et le confort des patients, ces espaces s'inscrivent dans un parcours de soins en ambulatoire permettant, lorsque les conditions médicales le permettent, une prise en charge de moins de 12 heures et un retour à domicile le jour même de l'intervention.



FONDATION-HOPITAL FOCH

DONATION - LEGS
ASSURANCE-VIE



INSCRIVEZ VOTRE NOM DANS L'HISTOIRE DE L'HÔPITAL FOCH

FAITES UN LEGS À LA FONDATION FOCH

Don en Confiance — VOTRE DON, NOTRE ENGAGEMENT

Faire un legs à la Fondation-Hôpital Foch, c'est soutenir l'excellence de votre hôpital bien au-delà de votre existence. En transmettant tout ou partie de votre patrimoine, vous offrez aux patients de l'Hôpital Foch l'espoir d'une vie meilleure.

☑ **OUI, je souhaite recevoir la brochure sur les legs, donations et assurances-vie par :** ☐ **courrier** ☐ **e-mail**

LEGSUR1

☐ **Mme** ☐ **M.** **Prénom :** **Nom :**

Adresse : **Code Postal :** ⌊⌊⌊⌊⌊ **Ville :**

E-mail :

Merci de bien vouloir retourner ce coupon par courrier à : Fondation Foch - Pavillon Balsan - 40, rue Worth - 92150 Suresnes



Pour toute demande de renseignements sur les liberalités, contactez notre Responsable Legs Valentine Laurent au **01 46 25 27 74** ou par mail : **v.laurent@fondation-foch.org**

Les informations recueillies sur ce bulletin de don sont enregistrées dans le fichier de la Fondation Foch. Elles sont destinées à la Fondation à des fins d'envoi de votre reçu fiscal, d'informations sur la Fondation et d'appel à votre générosité. Ces données ne sont pas transférées à des tiers.

Crédit photographique : Fondation Foch - Huguette et prosper